

Séance du 29 juin 2006

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Messieurs Marcel BONNET et Hervé VIENNET, absents excusés. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. transfert de la Zone du NORET à la CAGB

Vu les dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 12 mai 2006 définissant les modalités du transfert de la zone d'activités économiques du Noret entre la CAGB et la commune de Mamirolle,

le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur les modalités juridiques, financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités économiques du Noret entre la CAGB et la commune de Mamirolle telles que définies par le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par une délibération en date du 12 mai 2006.

2. budget animation adolescents 2006 : Familles Rurales

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel animation adolescents 2006 de l'Association Familles Rurales de Mamirolle qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 39844.63 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 6 lié à ce budget d'un montant de 16575.37 €.

6 voix pour

3. budget animation enfance 2006 : Francas du Doubs

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel animation enfance 2006 de l'Association des Francas du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 86527.00 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture
- d'autoriser le Maire à signer les avenants liés à ce budget.

6 voix pour

4. approbation du compte d'exploitation 2005 des Francas

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance décide d'approuver le compte d'exploitation 2005 de l'association des Francas du Doubs, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à 91815.57 €.

6 voix pour

5. approbation du compte d'exploitation 2005 de Familles Rurales

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance décide d'approuver le compte d'exploitation 2005 de l'Association Familles Rurales de Mamirolle, qui laisse apparaître un déficit de gestion de 584.34 € pour des recettes à hauteur de 30393.52€ et des dépenses à hauteur de 30977.86 €.

6 voix pour

6. remboursement de facture

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 25 € correspondant aux frais engagés par Madame Nicole JANNIN pour l'achat de flûtes de champagne destinées à l'inauguration du centre du village le samedi 3 juin 2006. Cette somme sera prise sur le compte 6288.

6 voix pour

7. location de la salle de convivialité

A compter de janvier 2006, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la salle de convivialité comme suit :

- 60 € / jour pour les habitants de Le Gratteris, Mamirolle et La Chevillotte
- 120 € / jour pour les personnes extérieures à ces trois communes.

Du 1er octobre au 30 avril, il sera demandé 20 € par jour de location en sus pour la participation aux frais de chauffage et d'électricité.

- remplacement d'un verre : 2.00 €
- remplacement d'une assiette : 3.00 €
- remplacement d'un couvert : 1.00 €

- gratuité pour les réunions non festives des associations du village et des associations ayant un lien avec un habitant de la commune de Le Gratteris.
- gratuité pour le club du 3e âge
- 10 € pour les réunions non festives des associations extérieures.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 30 janvier 2003.

6 voix pour

8. taxe affouage 2006

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de l'affouage 2006 à 100 €.

9. taxe assainissement 2006

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du mètre cube à 0.55 € pour l'année 2006.

10. demande de certificat d'urbanisme

Vu la demande de Certificat d'Urbanisme formulée par Monsieur Bernard DELALOY,
Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie ce jour avant la séance,
Considérant que les parcelles 12 et 83, à destination agricole, ne se trouvent pas dans les limites du village, et que les équipements publics visés par l'article R 410-8 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ne desservent pas - exceptée la voirie - ces terrains,
le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder le certificat demandé.

INFORMATIONS

Les personnes qui partent en vacances peuvent remplir un imprimé à retirer en mairie et le déposer personnellement à la brigade de gendarmerie de Bouclans.

Vu pour être affiché le 30 juin 2006, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 30 juin 2006

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN